

Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix huit

Le 28 Mars à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 22 Mars 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Subventions 2018 Association CLAP

Présents : 25

BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée) COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps) GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac) , MERCADIER Armand (Salignac - Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce)

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) pouvoir à Michael COURSEAUX, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à Armand MERCADIER, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à Olivier FAMEL, POUCHARD Éric (Lansac) pouvoir à Catherine SAEZ, RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) pouvoir à BRIDOUX MICHEL Nadia, TABONE Alain (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain DUMAS

Absents excusés : 4

BLANC Jean Franck (Teuillac), LARRIEU Josette (Saint Gervais), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaire de séance : Nadia BRIDOUX MICHEL

Vu la délibération n°2017-53 du 12 avril 2017, prise par la CdC du Cubzaguais, définissant le cadre de la politique de soutien aux associations de la Communauté de Communes du Cubzaguais élaboré par la commission n°5,

Considérant que les objectifs de la politique associative de la CdC du Cubzaguais sont de soutenir les associations sportives ainsi que les associations des établissements scolaires du second degré, les associations culturelles (évènementiel et touristique) et les associations œuvrant pour l'emploi,

Considérant que pour prétendre à un soutien financier de la CdC du Cubzaguais, les associations doivent déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Communauté de Communes, et répondre aux critères d'attribution inscrits dans le règlement d'intervention, et dont les principes sont rappelés ci-dessous :

Pour les associations sportives :

- Le club doit être affilié à une Fédération
- Seuls les jeunes de moins de 16 ans licenciés et résidants sur le territoire sont pris en compte dans le calcul de la subvention
- Pour les associations sportives d'intérêt communautaire à pratique unique, la subvention est de **22€ / jeune**
- Pour les associations sportives d'intérêt communautaire à pratique multiple, la subvention est de **11€ / jeune**

Pour les associations jeunesse (établissements scolaires du second degré) :

- La subvention est de **2€ / jeune**, résidants et scolarisés sur le territoire du Cubzaguais

Pour les associations culturelles :

- Seules les demandes de soutien dans le domaine de l'évènementiel ou touristique sont étudiées par la collectivité. Le plancher de subvention est fixé à 500 €.

Considérant que la signature d'une convention de partenariat et d'objectifs avec les associations subventionnées sera mise en œuvre.

Considérant les dossiers de demande de subventions 2018 déposés par les associations.

Sur proposition de la commission n°5 « Enfance, Jeunesse, Vie Associative, Sports », réunit le mercredi 7 mars 2018,

Sur avis de la Commission n°5 Petite Enfance, Solidarités, Enfance, Jeunesse, Vie associative et sports et du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer, en 2018, selon les critères précédemment établis la subvention à l'association CLAP de 25 000€
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec cette association précitée tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier, et notamment la convention de partenariat 2018.

M MIEYEVILLE Georges n'a pas pris part au vote.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 2

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 29 Mars 2018.

Le Président,

A.DUMAS



Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20180329-201828-DE